



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 079

### LOCATION TRISANNUELLE D'UNE BOM

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

#### **Rappel du contexte**

Dans le cadre de son Service Public de Gestion des Déchets, la Communauté de communes est en charge de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) et de Recyclables Secs (bacs jaunes) en points de regroupement répartis sur l'ensemble du territoire.

La régie des collectes dispose de moyens humains et matériels pour mener à bien les ramassages qui sont acheminés jusqu'au quai de transfert du Thym.

Les camions bennes à ordures ménagères sont des véhicules spéciaux adaptés au ramassage et à la levée des conteneurs de collecte ainsi qu'au transport des matières jusqu'au lieu de dépôt.

La Communauté de communes dispose aujourd'hui d'un parc de quatre camions permettant à trois équipes de collecte de réaliser l'ensemble des tournées.

Ces véhicules sont anciens (année 2008 pour le plus ancien, 2012 pour l'un d'entre eux et 2015 pour les autres) et doivent régulièrement faire l'objet de réparations importantes. Le plus ancien n'est utilisé qu'en cas de dépannage et mériterait d'être vendu, sa remise en état complète n'étant plus envisageable par l'absence de fabrication des pièces nécessaires.

### **Présentation de la demande**

Toute panne imprévue sur un véhicule engendre une importante désorganisation des tournées et une sollicitation accrue des autres véhicules. De plus, les délais importants de réparation provoquent des retards dans la bonne collecte des flux, des problématiques de gestion d'équipe et pénalisent la bonne réalisation des missions du service (gestion des bacs, lavage des camions, etc.).

Malheureusement ces véhicules sont fragiles et font régulièrement l'objet de pannes et casses matériels.

En l'absence de capacité d'investissement dans du nouveau matériel, il est proposé de renforcer le parc de véhicules par la location d'une benne à ordures ménagères sur une durée de 36 mois.

La location offre l'avantage de disposer d'un véhicule neuf et d'une garantie permanente de réparation.

### **Éléments d'appréciation**

Outre la possibilité de disposer en permanence d'un véhicule fiable et parfaitement adapté, la location d'une BOM est aussi une opportunité pour soulager le parc des autres véhicules et pour poursuivre l'optimisation des tournées. La durée envisagée de 36 mois permet aux équipes de disposer de ce nouvel équipement à moyens termes tout en poursuivant les réflexions quant au nécessaire renouvellement des matériels.

Le choix s'est porté sur une benne de 12 m<sup>3</sup> bien adaptée aux tournées en centre-ville, notamment au cœur d'Aubusson et de Felletin. Ce véhicule viendrait opportunément compléter le parc de matériels roulants, doté d'une grosse benne bien adaptée pour les autres tournées plus éloignées du quai de transfert.

### **Éléments financiers**

Deux offres de prix ont été sollicitées auprès des sociétés AMV et FAUN qui proposent deux solutions sur la base de véhicules neufs et châssis de marque RENAULT. Les deux sociétés proposent la mise à disposition d'un véhicule neuf avec une option d'achat en fin de contrat

de location.

Pour une solution équivalente les deux propositions sont les suivantes :

**Offre de la société AMV :**

Mensualité s'élevant à 4 150 € HT avec un forfait établi à 3 000 km/mois et 150h/mois.

**Offre de la société FAUN :**

Mensualité s'élevant à hauteur de 3 460 € HT avec un forfait établi à hauteur de 2 000 km/mois et 150 h/mois.

Il est avéré que les tournées sont bien comprises dans les forfaits proposés (moins de 2 000 km / mois et tournées mensuelles comprises dans un temps de 150 h). Ce forfait est entendu annuellement, permettant au service d'ajuster si nécessaire en cas d'une utilisation accrue ponctuelle.

L'offre de la société FAUN est donc la plus intéressante et les précédents contrats passés avec cette société avaient donné satisfaction (achat d'une BOM d'occasion en 2022, réparation régulière des BOM, mise à disposition de locations sur de courtes durées, etc.).

Enfin, il est rappelé qu'outre une réduction à prévoir des dépenses prévisionnelles de réparation, le véhicule le plus ancien devrait nécessiter, pour un maintien dans le parc, une remise en état complète dont le coût s'élèverait à 40 k€ environ.

Afin de pourvoir à cette dépense non inscrite au budget prévisionnel 2023, il sera nécessaire de procéder à des virements, au sein du Chapitre 011, lesquels pourront donner lieu en fin d'année à une Décision Modificative.

**CONTRE : 0**  
**POUR : 42**  
**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **D'APPROUVER LA LOCATION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES pour une période de 36 mois sur la base de l'offre proposée par la société FAUN à hauteur de 3 460 € HT mensuels**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer le contrat de location**

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

